Date de dépôt : 27 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Lo ly Bolay : La problématique de sécurité touchant les chauffeurs de taxis, ainsi que les tensions toujours en cours à l'aéroport International de Genève

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La sécurité reste le problème majeur des chauffeurs de taxis. Exercer ce métier est devenu dangereux et contraignant.

En effet, les chauffeurs de taxis sont régulièrement victimes d'agression et de violence particulièrement la nuit.

Insultes, agressions, stress, danger sur la route, voitures cambriolées, etc. La liste est lo ngue d'une situation qui est devenue au fil du temps intenable pour de nombreux chauffeurs de taxis.

Récemment, plusieurs chauffeurs se sont vus menacés, voire agressés par des clients imbibés d'alcool et particulièrement violents.

Une pétition du syndicat Unia intitulée, « Halte aux agressions » et signée déjà par plus de 200 chauffeurs de taxis, atteste de la dégradation de la situation et du ras-le-bol de ces derniers.

A cela s'ajoute la problématique à l'aéroport de Genève, qui génère un malaise toujours présent et u ne révolte bien légitime de la part des chauffeurs de taxis, qui se voient verbalisés et malmenés par la force publique, alors qu'ils ne font que leur travail.

Madame la Conseillère d'Etat en charge du département de la Sécurité de la Police et de l'Environnement :

IUE 1428-A 2/3

Ma question est la suivante :

A quand une réunion d'urgence réunissant tous les protagonistes, afin d'instaurer un dialogue constructif, dans le but d'apl anir les divergences et trouver des solutions aux problèmes soulevés ?

3/3 IUE 1428-A

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat connaît parfaitement les dangers et les contraintes de la profession de chauffeur de taxi.

Les rapports avec la clientèle sont notoirement devenus compliqués, désagréables parfois, insupportables à l'occasion.

En marge d'une grève des chauffeurs de taxis à l'aéroport de Cointrin, à fin 2011, des séances ont réuni les services de la gendarmerie, de la police de la sécurité internationale et d u service du commerce, ainsi que des représentants des associations professionnelles. Des contacts se sont créés, un dialogue s'est instauré, qui ont permis aux chauffeurs de taxis de faire valoir leurs doléances.

Il est vrai qu'actuellement des travaux d'aménagement sont en cours, qui concernent l'accès au périmètre de l'aéroport. Ils ont été source d'insatisfaction dans la mesure où le s places d'arrêts des taxis sont moins nombreuses. Des échanges avec les responsables des chantiers ont cependant permis de trouver d'ores et déjà des solutions satisfaisantes. Le personnel de la police a par ailleurs été sensibilisé à cette problématique particulière, dans le sens d'une certaine tolérance. Néanmoins, comme tout usager de la route, le chauffeur de taxi doit en principe respecter les règles de circulation, et il ne saurait donc être question de lui garantir une impunité. Dans l'ensemble, l'action concertée des membres de la police et des représe ntants de la profession permet donc de gérer la situation. Depuis le début de l'année 2012, aucune confrontation digne d'être relevée n'est à dépl orer dans la zone aéroportuaire.

Le Conseil d'Etat invite en conclusion les représentants des chauffeurs de taxis, comme ils en ont pris l'habitude et sans délai, à se rapprocher de leurs interlocuteurs habituels au sein de la gendarmerie ou de la police de la sécurité internationale s'il devait y av oir de notables sujets de mécontentement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Pierre-François UNGER